



Mardi 09 octobre 2018

ENVIRONNEMENT

La Ville de Rouen conforte son engagement en faveur du développement durable et soutenable

La Ville de Rouen est particulièrement sensible aux questions relatives à l'environnement. Engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique, elle mène depuis plusieurs années une politique volontariste en la matière, déployée sur son territoire et au sein de ses services. De l'adoption de l'Agenda 21 en 2011, à l'obtention du Label Cit'ergie en 2018, la Ville s'est en effet engagée dans plusieurs démarches qui lui valent d'être particulièrement active en matière de développement durable et soutenable.

A l'occasion du Conseil municipal du 15 octobre 2018, une délibération sera présentée sur les engagements de la Ville pour la COP 21 locale, engagements qui pour beaucoup sont déjà mis en œuvre ou en passe de l'être par la Ville.

Dans un contexte de prise de conscience mondiale de la menace majeure que représentent le réchauffement planétaire, et les dérégulations climatiques qui s'ensuivent sur nos sociétés, plus de 200 Etats, réunis à Paris, sont parvenus à un accord historique en décembre 2015, appelé COP 21 ou « Accords de Paris sur le climat », lequel vise par une série de mesures ambitieuses mais néanmoins nécessaires, à juguler l'effet du réchauffement à un seuil de 2° au-dessus des moyennes préindustrielles voire, à 1,5°.

Le retrait inopiné des Etats-Unis de cet accord en juin 2017 a vu les autres pays signataires, dont la France, réaffirmer leurs engagements en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique. Cette lutte est l'affaire de tous, des organisations internationales aux citoyens en passant par toutes les strates institutionnelles, associatives. Dans ce contexte, les territoires ont un rôle primordial à jouer avec la possibilité de déployer un large panel de mesures à large portée.

La Ville de Rouen, consciente des enjeux climatiques et des impacts qu'ils sous-tendent si rien n'était fait pour atténuer le phénomène à l'échelle de l'humanité, agit depuis de nombreuses années. Elle continue d'ailleurs de renforcer ses démarches dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat, qui se tiendra à la fin du mois de novembre 2018.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

1) La Ville de Rouen, engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique

Dès 2013, la Ville de Rouen a adopté son propre Plan Climat Energie Territorial. Lequel lui a valu l'obtention de son label « Cit'ergie » premier niveau en 2014. En 2015, la Ville a reçu la reconnaissance « Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), suivie par la signature de la Convention des Maires pour l'énergie et le climat en 2016.

En novembre 2017 un deuxième « Agenda 21 », suivi en avril 2018 d'un second PCAET, ont été engagés. Ce plan d'actions se compose de 37 actions couvrant l'ensemble des aspects recherchés pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et préparer la transition énergétique. Certaines de ces actions sont « co-portées » avec la Métropole qui a toujours été étroitement associée aux différentes étapes de la démarche.

Depuis juin 2018, la Ville a obtenu le 2^e niveau du label « Cit'ergie », distinction remarquable, lui permettant ainsi de rejoindre les 9 grandes villes de France (+ 100 000 habitants) les plus performantes dans le domaine.

Tout récemment, elle s'est engagée aux côtés de la Métropole à déployer d'ici fin 2020 une première Zone à Faibles Emission afin d'améliorer la qualité de vie et la santé des habitants.

Les résultats obtenus par la Ville de Rouen nous incitent à poursuivre et amplifier la démarche. En effet, entre 2011 et 2015, nous avons constaté :

- ➔ **Une baisse de 10% de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de l'administration dont :**
 - **15% sur les bâtiments municipaux.**
 - **11% sur le parc des véhicules.**

2) L'obtention du label « Cit'ergie » de niveau 2, une distinction remarquable, témoin du dynamisme de la Ville de Rouen dans le domaine de la transition énergétique

« Cit'ergie », version française du *European Energy Award*, est une distinction de qualité décernée par l'ADEME aux communes et aux intercommunalités qui font preuve de volontarisme et d'ambition en mobilisant le potentiel offert par leurs leviers d'actions dans la lutte contre le réchauffement climatique, et la transition énergétique (économies d'énergie, développement des énergies renouvelables).

6 domaines sont retenus pour évaluer les points forts et les marges de progression de la politique énergie-climat : Développement Territorial, Patrimoine de la Collectivité, Approvisionnement Energie, Eau et Assainissement, Mobilité, Organisation Interne et Coopération/ Communication.

Ces différents champs permettent de couvrir l'intégralité des marges de compétence et donc d'actions des collectivités concernées dans le domaine de la transition énergétique et de son corollaire, l'écologie.

Outre la valorisation des politiques énergétiques durables et ambitieuses, ce label est également un véritable outil politique permettant de contribuer activement à la réalisation d'un PCAET, de l'Agenda 21 et au respect de la Convention des Maires pour le climat, dont la Ville est, rappelons-le, membre depuis 2016.

Quelques exemples de réalisations concrètes de la municipalité s'inscrivant dans les critères d'attribution :

- L'éco-quartier Luciline, symbole de reconquête de la Seine et de ses quais, un ancien site industriel en reconversion qui voit naître 1 000 logements (dont 25% de logements sociaux) et 60 000 m² d'activités tertiaires et commerciales. Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale.
- Construction d'un réseau de chaleur géothermie pour alimenter le quartier Luciline avec la mise en place d'une délégation de service public dans le but de créer un troisième réseau de chaleur alimenté par géothermie sur rivière souterraine.
- Le développement du vélo en ville, au travers de son Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC), élaboré en 2012, visant à mettre en place un réseau cyclable sécurisé, continu, cohérent et de qualité (49 km d'aménagements cyclables, 3,6 km de rues réglementées en zones de rencontre, pose de 300 arceaux devant les écoles...). Développement parallèle du dispositif Cy'Clic, de vélos en libre-service (1 200 abonnés, 22 stations, 250 vélos).
- L'inauguration des clauses environnementales dans les marchés publics. Il s'agit ici d'inclure les enjeux environnementaux, sanitaires, de prise en compte du coût « cycle de la vie » dans le cadre des achats de fournitures. Aujourd'hui, ces clauses sont intégrées dans 100% des marchés. Par ailleurs, plus de 40 agents impliqués dans le processus d'achat ont été formés aux clauses environnementales en 2016.

Les labellisations « Cit'ergie » obtenues respectivement en 2014 et 2018 distinguent la Ville de Rouen autant qu'elles l'obligent. Ce titre est décerné pour quatre années, au terme desquelles, un nouvel audit est réalisé pour contrôler la continuité de la dynamique permettant de le conserver, et le cas échéant, le retirer. C'est pourquoi elle s'est engagée à renforcer son action et son exemplarité dans les domaines de l'air, de l'énergie et du climat.

Parmi ces trois volets mis en avant dans le PCAET, les énergies renouvelables restent le domaine où les marges de progression sont les plus fortes. Il y a donc sur ce point un réel potentiel à développer que la municipalité souhaite saisir, en atteste son plan d'actions Climat-Air-Energie présenté et adopté par le Conseil Municipal du 09 avril 2018. Son action en la matière va surtout se concentrer sur le domaine du solaire photovoltaïque autour de deux volets :

- ➔ La mise en place d'un cadastre solaire photovoltaïque sur le territoire de la ville, en lien avec la Métropole et les autres villes labellisées « Cit'ergie ».
- ➔ L'engagement d'une réflexion sur le développement du solaire photovoltaïque sur le patrimoine de la Ville. De plus, la Ville participe au groupe de réflexion sur la création d'une Société d'Economie Mixte sur les énergies renouvelables.

Il s'agirait de mettre à disposition des rouennaises et des rouennais une cartographie disponible en ligne et permettant à chacun d'identifier le potentiel solaire de sa toiture. Il s'agit principalement de sensibiliser la population à ce type de production d'énergie. S'il est intéressé, le particulier pourra ensuite solliciter des professionnels de la filière, notamment les espaces infra-énergies de la Métropole pour connaître en détails la faisabilité du projet.

3) Une démarche innovante : focus sur la garantie « Mon restau responsable »

En juin 2016, la Fondation pour la Nature et l'Homme, en partenariat avec le réseau Restau'Co ont lancé la garantie « Mon Restau Responsable ». Cette dernière permet de décerner ce titre aux territoires dont les restaurants collectifs proposent une cuisine saine, respectueuse de l'environnement, dans l'intérêt de tous, à commencer par les consommateurs !

La Ville de Rouen s'est engagée dans cette démarche, y incluant ses 66 restaurants collectifs, devenant ainsi la 1^e ville de plus de 100 000 habitants à rejoindre ce réseau !

L'adhésion à cette démarche s'inscrivant dans la volonté de la Ville de prendre en compte tous les aspects du développement durable dans la gestion de sa collectivité, y compris dans les domaines de la restauration, de la santé et de la nutrition.

Les équipes de restauration faisaient déjà le choix du frais, du bio et de produits locaux. Des circuits courts représentant 70% des achats de la ville. L'adoption de cette garantie nouvelle permet d'aller encore plus loin dans la démarche !

Parmi les nombreuses nouveautés que va offrir cette garantie, nous pouvons citer un temps passé à table d'au minimum 25 min par enfant afin de garantir son bien-être, des actions de sensibilisation et de développement à l'éducation au goût ou encore des rencontres entre enfants, agents et producteurs locaux. Il s'agira également d'expérimenter un entretien de groupes scolaires au vinaigre blanc et au savon noir, soit des produits non chimiques.

Cela va également permettre de passer à 25% de denrées issues de l'agriculture biologique (contre 22% aujourd'hui) ainsi qu'à poursuivre le développement des circuits courts. Ou encore donner lieu à des mesures concrètes de réduction du gaspillage (étude de faisabilité sur le passage aux repas à 4 composantes, promotion du tri des déchets dans le cadre de projets d'école/ d'accueils périscolaires, installation d'un composteur dans 3 écoles...)

4) Les propositions de la Ville de Rouen dans le cadre de la COP21 locale

A côté des nombreuses actions déjà engagées depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Rouen a fait le choix d'inscrire un certain nombre d'actions, déjà mises en place pour la plupart d'entre elles dans les différents plans de la ville, dans les objectifs de la COP21 locale qui se tiendra à la fin de l'année 2018. Renforçant ainsi son action dans le domaine de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique à plusieurs niveaux. Consciente de sa place de Ville centre, et de capitale de la Normandie, elle souhaite avoir un rôle moteur, et de ce fait entraîner le territoire dans cette dynamique positive et indispensable.

Ces actions sont au nombre de 17 :

_Elaborer une stratégie d'approvisionnement en lien avec le futur PCAET métropolitain et accompagner le Schéma Directeur des Energies de la Métropole

_Mise en place, avec la Métropole, du plan d'action « Villes Respirables » comprenant l'expérimentation « Manzana » dans un quartier de la Ville. Il s'agit d'expérimenter, à l'échelle d'un quartier, avec la participation des habitants, toutes les pistes d'amélioration de la qualité de l'air

_La promotion des mobilités douces au travers de la co-élaboration d'un code de la rue apaisée et création d'outils de communication pratiques : un hors-série de Rouen mag présentera prochainement les nouveautés règlementaires en la matière, afin de mieux faire connaître les droits et devoirs de chaque utilisateur de la rue

_Formaliser un Système de management de l'Energie relatif au patrimoine de la Ville : cette démarche permet de mieux connaître et surtout de piloter la dépense énergétique sur les bâtiments et les véhicules de la Ville, et de s'engager dans une réduction continue des consommations d'énergie

_Réaliser le projet de rénovation énergétique exemplaire de l'Hôtel de Ville : le chantier est en cours. Il est particulièrement suivi par les services de l'Etat car il permet de montrer qu'il est possible d'améliorer la performance énergétique des bâtiments classés. La réduction des consommations énergétiques sera très forte et permettra par ailleurs de produire de l'électricité

_Lancer une expérimentation sur la participation des usagers à la performance énergétique : elle a eu lieu avec les clubs sportifs utilisateurs du Gymnase Colette Besson, et a permis de diminuer des dépenses d'électricité par l'utilisation de méthodes des sciences sociales pour mobiliser les utilisateurs

_Poursuivre l'expérimentation sur les contrats de performance énergétique sur nos bâtiments

_Poursuivre le développement du jardinage urbain et toute forme de végétalisation

_Mettre en œuvre le projet « bien-être autour du repas » en s'appuyant sur la démarche « mon restau responsable »

_Déployer une démarche d'éco-gestes accompagnée d'une campagne de sensibilisation au travers de « tutos » et poursuivre les actions de réduction des consommations ou d'usage de produits éco-labellisés dans les services

_Poursuivre la sensibilisation des publics scolaires à l'environnement et au DD dont les programmes d'économie d'énergie et d'actions éducatives sur les mares

_Développer un programme d'incitation des familles rouennaises vers des pratiques à faible impact carbone

_Développer les actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique

_Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire et plus particulièrement le solaire photovoltaïque : un cadastre solaire des toitures de la Ville sera prochainement mis en ligne

_Généraliser le principe de la réforme des parkings de l'Hôtel de Ville aux sites de l'hyper-centre rive droite pour développer l'utilisation des modes de déplacement doux pour les agents de la Ville

_Proposer une stratégie de développement du télétravail

_Formaliser dans le processus achat une procédure d'achat responsable

5) Chiffres clés des résultats obtenus dans le cadre de l'Agenda 21

Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), s'adapter au dérèglement climatique et améliorer la qualité de l'air

- **28 % de GES en moins entre 2008 et 2014 sur le territoire**

Promouvoir de nouvelles formes de mobilité pour un cadre de vie apaisé

- 16 % d'émissions de GES en moins sur le transport entre 2004 et 2015
- 49 kms d'aménagements cyclables en 2016 avec un réseau cyclable presque doublé par rapport à 2012

Tendre vers la sobriété énergétique et carbone du patrimoine municipal

- **2,2 millions d'euros par an de budget de rénovation énergétique**
- **100% d'électricité verte sur les tarifs jaunes et verts**

Soutenir la biodiversité au cœur de Rouen

- 13 000 m² de parcs et jardins réaménagés
- 350 hectares d'espaces verts
- 21 ruches et 200 kg de miel récolté chaque année
- 5 600 espèces végétales au Jardin des plantes, 570 000 visiteurs en 2016

Protéger les espaces naturels et sauvages

- 150 hectares de milieux naturels et sauvages dont 67 hectares d'espaces forestiers
- 60 moutons participent en novembre à l'opération d'éco-pâturage sur la colline Sainte-Catherine
- Création de 4 parcours de randonnée sur les Hauts de Rouen (près de 11 km)

Promouvoir une alimentation durable

- 7 000 repas servis par jour dans les 54 écoles publiques, les crèches et les centres de loisirs municipaux
- 80% de produits frais et 96% « faits maison »
- **En 2011, 28% de produits locaux et 10% de produits bio. En 2015, respectivement 40% et 14%. En 2016, respectivement 50% et 23%.**

Eco-responsabilité et exemplarité de la Ville

- Intégration d'une clause sociale et/ou environnementale dans 100% des marchés publics
- 30% des agents bénéficiant d'un accès au parking de l'Hôtel de Ville pour leurs déplacements domicile / travail pratiquent le covoiturage en 2017

« Ces dispositifs, produits de la politique volontariste menée par la Ville de Rouen, montrent l'importance capitale que revêt pour notre majorité la transition énergétique et le développement durable. Face à l'urgence climatique et à la nécessité d'amorcer une transition radicale dans nos manières d'appréhender la société, nos modes de vie et de consommation, nous ne pouvons rester dans l'incantation. C'est le choix de la Ville : privilégier l'action. Une action ambitieuse, qui, nous l'espérons, entraînera une émulation, et servira d'exemple aux autres territoires. Car c'est bien des territoires que viendront les mutations nécessaires à la pleine réalisation de nos transitions, les plus à même de porter des projets concrets au service de la planète et des citoyens », soulignent **Yvon ROBERT, Maire de Rouen**, et **Françoise LESCONNÉ, Adjointe en charge de l'environnement**.